Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 91 (1962)

Heft: 3

Artikel: Didactique du cinéma

Autor: Clément, Jean

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1040391

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Didactique du cinéma

Les considérations et réflexions énumérées dans les articles précédents, les expériences acquises par une pratique du cinéma scolaire durant six ans, ainsi que l'étude du problème dans le cadre des méthodes nouvelles nous fourniront les bases sur lesquelles reposent les directives et principes qui vont suivre. Il est bon de préciser toutefois que l'attitude du maître (ses procédés, sa méthodologie, sa foi) est prépondérante pour la réussite. D'autre part, le milieu social de la classe, les relations avec les parents et les autorités y contribuent pour une large part. Ces règles s'adressent avant tout au débutant qui s'ntéresse au cinéma scolaire et veut lui donner le maximum de chances de succès dans son enseignement.

1. *Le film doit être visionné au préalable.* Il ne faut pas s'imaginer que le travail du maître est simplifié par l'introduction du cinéma. Au contraire. La veille d'une leçon avec cinéma, le maître visionnera d'abord son film (tout comme il aurait collectionné ses documents intuitifs). Crayon en main, il notera ses éléments principaux, le but proposé, ainsi que les particularités et la synthèse. Il divisera la *matière en phases* successives par séquences, ceci afin de pouvoir interrompre si une phase doit être répétée. Il établira ensuite un résumé, un *canevas* sur la base duquel il préparera sa leçon. Un soin particulier sera consacré à l'observation dans ses détails, car le film est un élément intuitif. La meilleure formule consiste à préparer un *questionnaire* d'observation et un autre sur la compréhension de la matière. La préparation proprement dite de la leçon s'effectuera alors en rapport avec le film.

2. *La projection du film doit être répétée.* La leçon peut être introduite par la présentation du film dans sa totalité. Puis le maître donne sa leçon, en attirant l'attention des élèves et concentrant leurs efforts sur la correspondance entre la parole entendue et l'image vue. A ce moment il est bon de présenter le questionnaire. Peu importe si les élèves ne peuvent satisfaire immédiatement à toutes les questions ; ces dernières doivent susciter l'intérêt et poser des problèmes. Après l'exposé de la leçon, une fois que les élèves ont été préparés à comprendre la matière, le film est étudié *systématiquement phase après phase*, en ayant soin de noter chaque fois les connaissances nouvelles.

Il faut cependant éviter de grandes digressions entre ces coupures ; l'intérêt s'y perdrait. Enfin, intervient la phase intellectuelle : abstraction, assimilation, établissement de rapports, généralisation et synthèse. Le questionnaire trouve alors toute son efficacité. Il sert à mesurer le *critère de rendement*, autrement dit, il sert à déterminer si la matière a été comprise. Il est utile et même nécessaire de passer le film une dernière fois en guise de *conclusion*.

3. *Le film doit être « exploité »*. Le film ne remplit pas sa mission s'il ne suscite pas des activités de la part de l'élève. Alors que l'école traditionnelle fait de l'élève un auditeur, l'enseignement intuitif en fait un spectateur, mais les méthodes nouvelles le transforment en *acteur*. Dans ses *Propos sur l'éducation*, Alain souligne ce rôle éminemment fructueux de l'activité véritable de l'enfant dans une formule saisissante de concision et de clarté : « Il n'y a de progrès pour nul écolier au monde, ni en ce qu'il entend, ni en ce qu'il voit, mais en ce qu'il fait ». Le film offre dans ce domaine des possibilités dont les limites ne sont autres que celles de l'imagination du maître : recherche de documentation, exercices de vocabulaire, rédaction, dialogue, dessin etc. Il peut constituer le fil conducteur d'un *centre d'intérêt*, si sa structure et son découpage s'y prêtent. Il existe d'excellents documentaires sur ce point.

Une heureuse formule pour concrétiser cette dernière phase de l'acquisition consiste à tenir un cahier, que l'on peut appeler « Protocole des films », et dans lequel l'élève consigne ses observations, ses impressions, ses recherches complémentaires ou supplémentaires. Ce cahier peut être individuel ou collectif, par groupe d'élèves ou pour toute la classe. Des initiatives aussi étonnantes qu'inattendues y trouvent place.

4. *L'emploi du film doit être limité*. Il ne faut pas en abuser. L'effet puissant qu'on attend de lui et l'intérêt qu'il provoque sur l'esprit des enfants ne manqueraient pas de s'émousser. En raison de son prix, de la densité de matière et documents qu'il fournit, ainsi que du temps qu'il demande pour être exploité à fond, la pratique du cinéma se limite d'elle-même.

Il faut en réserver l'usage pour illustrer des leçons dans lesquelles les *procédés intuitifs ordinaires* apparaissent comme *insuffisants ou inexistants :* phénomènes particuliers du domaine du microcosme ou du macrocosme, géographie, animaux, faits échappant à l'observation directe. Il est évident que, pour illustrer une leçon sur les fleurs des champs, le maître n'aura pas recours à ce moyen. Principe intangible : *la chose avant l'image*. Il ne faut pas remplacer la Vie par l'Image, la projection du film par la leçon du maître. A l'expérience vécue et observée, il aurait substitué la plus lamentable des passivités. Sans le savoir peut-être, l'enseignant serait alors tombé dans le dogmatisme

le plus poussiéreux et son projecteur ultra-moderne l'aurait ramené aux méthodes les plus fâcheuses.

Est-ce à dire que tous les films doivent être exploités, triturés, disséqués ? Non ! Il en est du film comme des lectures. Si des leçons de lecture présentent des types différents, allant de la lecture simplement commentée à l'étude de textes en passant par la lecture silencieuse et récréative, de même nous aurons plusieurs types de leçons avec films. Certains présentent des particularités spéciales qui, sans contenir un but bien défini pour l'enseignement systématique, n'en ont pas moins de réelles qualités artistiques et nous conduisent dans le domaine *du beau*, de la poésie, de la féérie ou du *divertissement*. Ils ne sont souvent pas les moindres et ont leur place à l'école en certaines occasions, fêtes, réunion de parents, récompenses.

Le nombre de films dépend de plusieurs facteurs, nous les avons vus. Cependant, pour donner une norme, un ordre de grandeur, l'expérience montre qu'*une vingtaine de films par année* suffisent et paraissent même le maximum, sans tenir compte, évidemment, des films à caractère récréatif.

5. *Le film doit s'intégrer au plan d'étude et au programme.* Le film étant un moyen, il est clair qu'il ne doit pas être utilisé pour lui-même, mais en vue de répondre à un intérêt, de concrétiser certains éléments du sujet d'étude, d'informer par l'image mouvante. Projeter un film « pour le voir, parce qu'il existe » serait faire preuve de négligence et utiliser une solution de facilité. En conséquence, ce n'est pas en fonction de la filmothèque, si riche soit-elle,qu'on doit concevoir le programme, mais bien l'inverse : c'est le programme qui préside au choix du film. Il serait faux de vouloir modifier les plans d'étude et les programmes sous prétexte qu'ils ne correspondent pas à la production en films, qu'ils ne peuvent être motivés par lui. Cette constatation peut paraître illusoire, mais elle a inquiété pas mal de responsables de l'instruction primaire. Le programme doit permettre un développement harmonieux des facultés de l'enfant et de sa culture, ainsi que le préparer aux impératifs toujours plus exigeants de la vie actuelle. Le film n'est qu'un moyen parmi les autres pour aider maîtres et élèves à atteindre ce but.

La difficulté consiste à trouver immédiatement,au moment opportun, la bande désirée sur le sujet que l'on se propose d'enseigner. Comment procéder ? Il s'agit d'abord d'établir un *inventaire* de tous les films susceptibles d'illustrer les leçons du programme. (Il y en a plus de 2000 en Suisse et ce nombre augmente chaque année.) Ce choix s'effectuera sur la base des catalogues des divers Offices de distribution, producteurs, organisations privées, offices du tourisme, légations, etc. Ces catalogues sont fournis gratuitement. Ensuite il convient de répartir ces films selon les branches du programme, par exemple, histoire, sciences, civisme. Le classement le plus avantageux est le *fichier ;* ce dernier

permet une mise à jour facile et rapide. Chaque fiche comprendra le titre du film avec diverses références utiles : adresse du distributeur, durée du film, sonore ou muet, noir-blanc ou couleur, prix de location, ainsi qu'une brève appréciation si le film a déjà été visionné. Au moment de la préparation du programme annuel et de sa répartition (par quinzaine ou par mois) sur le cours de l'année, le maître indiquera par un F les matières pour lesquelles il existe un ou plusieurs films. Cette annotation le renverra au fichier et il pourra ainsi commander son film en temps voulu. Ce travail d'inventaire et de recherche constituerait précisément une des tâches principales d'une Commission sur le plan cantonal, afin d'éviter la dispersion des forces.

A ces cinq principes d'ordre pédagogique, ajoutons quelques directives d'ordre technique.

6. L'*emploi du film entraîne une réorganisation de la classe.* L'usage du cinéma à l'école pose des problèmes d'ordre pratique et implique des servitudes nombreuses : commande de film, montage des appareils, obscurcissement de la salle, rebobinage des films, expédition, etc. Cependant, le maître avisé se gardera d'effectuer lui-même tous ces travaux. Il est là pour enseigner et non pour rebobiner un film ! Il constituera des *équipes de responsables* pour s'occuper de l'obscurcissement, de la manipulation des appareils, de l'expédition des films, de la tenue des contrôles et de la comptabilité. Dans toutes ces activités réside une magnifique occasion de former le caractère de l'enfant, de développer le sens des responsabilités, de l'initiative et de l'organisation. On constate que les élèves s'y donnent entièrement et le soin qu'ils mettent à remplir ces tâches révèle bien souvent des qualités ignorées, surtout chez des éléments de caractère difficile ou diminués dans leurs possibilités intellectuelles. Ainsi, un esprit de confiance s'établira entre le maître et l'élève, créant une atmosphère positive, un climat favorable à l'école. N'a-t-on pas vu des élèves récalcitrants, montrant une attitude systématique vis-à-vis de tout ce qui regarde l'école, se laisser prendre au jeu de ces travaux divers et devenir ensuite des chefs d'équipe remarquables ? La société a besoin d'hommes actifs et responsables. A l'école de les lui fournir.

7. *Le film doit être projeté dans de bonnes conditions.* On constate, dans les grandes villes surtout, que le public afflue dans les salles dotées de luxe et de confort. La projection à l'école doit également revêtir un certain confort. Ce n'est pas toujours facile. L'appareil et l'écran doivent être de bonne qualité afin d'éviter les pannes. Le *passage* entre l'exposé du maître et la présentation du film doit se faire rapidement et dans le calme pour éviter de disperser l'attention. Avec une équipe au point, on doit arriver en moins d'une minute. L'*obscurcissement* doit

être parfait. Le *silence* sera de rigueur durant la projection, et après comme avant.

Il n'est pas recommandé de grouper plusieurs classes différentes en vue de la présentation d'un film. La mise en place demande trop de temps, la préparation et le degré sont divers ; cette façon de procéder contribue d'une manière puissante à la distraction et au manque de concentration. Le *maître* doit être *seul* avec *sa classe*. Ce qui ne veut pas dire que le cinéma soit impossible dans une classe à plusieurs degrés. Il faut éviter également et pour les mêmes raisons de changer de salle pour la projection d'un film. L'élève doit pouvoir disposer de tout son matériel sous la main.

Le film doit être de qualité et la figuration du sujet doit être claire et objectivement irréprochable. Mieux vaut renoncer à une projection qu'offrir un film abîmé ou franchement mauvais.

8. *Films sonores ou muets ?* La plupart des films conçus spécialement pour l'enseignement systématique sont muets. Cependant, il existe pour ces bandes des fiches explicatives. Environ 300 films de ce genre sont à disposition à la Centrale du Film scolaire à Berne. Le film sonore apporte un élément utile : texte, bruitage, musique d'accompagnement créent une *atmosphère*. Cependant, le maître peut toujours couper le son et faire lui-même le commentaire.

L'expérience montre qu'avec les classes inférieures, il est avantageux d'adopter cette dernière solution. Les petits préfèrent en général la voix de leur maître, plus familière et mieux à leur portée. D'autre part, le vocabulaire peut être adapté au niveau de la classe et devient ainsi plus compréhensible. Pour les grands, par contre, il est bon qu'une autre voix leur dise les mêmes choses. Dans ce cas, le son doit être réglé convenablement et le film doit se dérouler à sa vitesse normale.

Cependant, la tendance actuelle est nettement orientée vers le film sonore et en couleurs en ce qui concerne la production soit du film d'enseignement, soit du documentaire.

9. *Le maître doit informer l'opinion publique.* On croit trop communément dans le public : parents, autorités scolaires, que le film à l'école est utilisé comme *divertissement*, comme dérivatif, augmentant ainsi les occasions déjà si abondamment données à l'élève de se disperser. Ce préjugé engendre alors une attitude négative vis-à-vis de ce merveilleux outil et, partant, de l'école en général ainsi que du maître qui l'utilise. Il semble que ces craintes reposent bien plus sur une information incomplète ou unilatérale du problème que sur une opposition systématique. D'ailleurs, la réaction à toute innovation sur le plan scolaire est un phénomène connu historiquement. Il ne faut pas trop s'en émouvoir. Chacun croit avoir reçu la meilleure formation et la souhaite à la génération montante, oubliant que les luttes qui l'atten-

dent nécessitent d'autres armes et admettant difficilement que l'enseignement doit évoluer au même titre que l'agriculture et l'industrie.

Or, l'acceptation des méthodes modernes présuppose un esprit renouvelé. Le corps enseignant lui-même n'a pas encore accompli dans sa majorité (il serait facile de le démontrer) cet indispensable renouvellement. Et l'on ne peut pas en vouloir aux parents et aux autorités de ne pas être « à la page ». Il ne faut donc pas demander l'impossible dès le début.

Afin que le maître trouve compréhension et appui dans son initiative, il faut absolument qu'il soumette son plan aux autorités, aux parents, à son inspecteur scolaire, éventuellement qu'il demande conseil à un collègue qui pratique le cinéma depuis un certain nombre d'années. La meilleure formule consiste à organiser une séance publique dans laquelle il exposera son intention et montrera les travaux exécutés à la suite d'un film travaillé auparavant en classe. Lorsque les parents auront sous les yeux ou entendront en public le résultat du travail de leur enfant, ils auront déjà fait un grand pas dans la collaboration à la réussite de l'entreprise de leur régent. Ces séances d'information peuvent aussi s'organiser en classe, lorsque le maître est au travail. Un excellent film, bien préparé, suivi d'une belle leçon avec questionnaire, peut démontrer aux profanes tous les avantages que l'on peut tirer du cinéma en classe.

Par la suite, lors d'une réunion de parents, le maître aura la possibilité d'ouvrir une discussion sur les réactions des élèves à la maison, réactions découlant du cinéma scolaire. Il verra certainement là se matérialiser un premier succès qui l'encouragera à poursuivre son effort. Avec du doigté et de la persévérance, il arrivera, par ses résultats pédagogiques, à convaincre les hésitants et à retourner les adversaires.

C'est au maître qu'incombe cette tâche d'information. Nul n'est mieux placé que lui pour comprendre la mentalité et l'intérêt porté à l'école dans son milieu. Méditons un peu les conclusions de la thèse Ischer adoptée au Congrès de la SPR à Lausanne en 1950 : « La pénétration d'un nouvel esprit dans l'école publique est subordonnée, entre autres, à la collaboration plus profonde entre la famille et l'école, cette collaboration devant être recherchée par l'instituteur. »

JEAN CLÉMENT

Que Dieu nous les donne, et les multiplie, enfin, ces chrétiens qui, *de par leur religion*, porteront, plus que tout autre humain, le poids des aspirations et des labeurs de leur temps.

P. TEILHARD DE CHARDIN, *Genèse d'une pensée* (Grasset, 1961, p. 242).